

Questions orales

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, dans le budget et dans mes communiqués, nous avons déclaré que nous propositions un stimulant généreux à toutes les sociétés, de sorte que celles qui veulent conclure le même marché que BP et Petro-Canada dans le cas du lac Wolf peuvent présenter une demande à cet effet.

Soit dit en passant, je souhaite que le député présente des excuses aux responsables de Petro-Canada parce que le jour où cette société s'est associée à BP dans le projet du lac Wolf, il a fait des remarques plutôt désobligeantes à leur égard. En effet, les associés de BP, d'autres entreprises privées, ne voulaient pas participer à ce projet avec cette société et c'est pourquoi Petro-Canada l'a fait.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

LA RESPONSABILITÉ DE RÉGLEMENTER LA PORNOGRAPHIE TÉLÉVISÉE

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en réponse à la question que je lui ai posée le 18 janvier sur la pornographie à la télévision payante, le ministre des Communications a dit à la Chambre que le Parlement avait confié pleins pouvoirs à cet égard au CRTC et que ce dernier avait les pouvoirs nécessaires pour surveiller la situation et appliquer les mesures qui s'imposent. Il a dit également qu'il faisait confiance au président du CRTC et au Conseil lui-même. Depuis ce temps, le président du CRTC a déclaré qu'il...

● (1450)

Mme le Président: A l'ordre. Le long préambule et toutes les citations de la représentante ne sont pas nécessaires, je la prie de poser sa question directement.

Mme McDonald: Voici ma question, madame le Président: le ministre des Communications est-il d'accord avec le président du CRTC qui a dit que la pornographie ne relève pas de sa compétence? A-t-il changé d'avis depuis qu'il a répondu à la Chambre le 18 janvier?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, quand on parle des pouvoirs du CRTC et de ceux que le Parlement a délégués au CRTC, on doit forcément tenir compte de la loi sur la radiodiffusion adoptée à l'unanimité par tous les partis à la Chambre en 1968. Aux termes de la loi sur la radiodiffusion, le CRTC est chargé de surveiller et de réglementer le réseau de radiodiffusion au Canada.

LES SANCTIONS ÉVENTUELLES

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question et pourtant nous devons connaître sa position. Estime-t-il que les Canadiennes méritent d'être protégées contre la pornographie, phénomène qui ne fait qu'empirer? Si oui, de quelle manière? A-t-il des solutions précises à suggérer? Si un poste de télévision payante, un réseau ou une station de télévision est condamnée pour obscénité en vertu du Code criminel, croit-il que son permis devrait être révoqué?

L'hon. Francis Fox (ministre des Communications): Madame le Président, le député a eu l'occasion, si elle voulait en profiter, de poser toutes ces questions au président du CRTC au moment où il témoignait devant le comité permanent des communications et de la culture. Au cours de son témoignage le président a lui-même affirmé qu'à son avis la meilleure façon de réprimer l'obscénité était d'appliquer le Code criminel.

Tout dernièrement, le ministre de la Justice du Canada a dit qu'il songeait à modifier les dispositions du Code criminel relatives à l'obscénité. Pour sa part le gouvernement du Canada estime que l'obscénité télévisée ou exprimée par d'autres moyens devrait être réprimée, comme il est prévu dans la loi sur la radiodiffusion, par une loi de portée générale. Et en l'occurrence, la loi de portée générale serait le Code criminel.

Il n'appartient pas à la Couronne ni au gouvernement, ni à l'exécutif de décider quels programmes peuvent être diffusés. Car ce faisant, nous agirions comme le font de nombreux gouvernements de pays socialistes, et les choses ne se passent pas ainsi au Canada.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE SI LES PÊCHEURS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE POURRONT BIENTÔT REPRENDRE LE LARGE

[Français]

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans. Les pêcheurs de la Gaspésie ont accepté l'offre du gouvernement du Canada pour la réouverture de la saison de pêche en mars 1983, et cela en attendant le rapport Kirby. Malgré le fait que l'ensemble des pêcheurs coopérants de la Gaspésie désirent se débarrasser des Pêcheurs-Unis, ils ont accepté le plan De Bané afin de pouvoir rouvrir les usines de transformation. Compte tenu du fait que 56 p. 100 des contingents de poissons de fond ont été capturés le 1^{er} juin dans le golfe, est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il prévoit que les pêcheurs des Îles-de-la-Madeleine pourront reprendre le large au cours des prochains jours, afin qu'ils puissent bénéficier d'une part des contingents de poissons de fond du golfe Saint-Laurent?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, l'honorable député était présent ainsi que tous les autres députés de l'Est lorsque nous avons fait notre offre à toutes les usines des Pêcheurs-Unis, y compris celle de Madelipêche. Les ouvriers de toutes les usines ont été d'accord sur le plan du gouvernement canadien, à savoir que nous sommes disposés à rouvrir les usines à condition que tous les créanciers fassent preuve de retenue, ce qui a été appuyé par tous les employés de toutes les usines, y compris celle de Madelipêche. Le but de mes efforts actuellement, c'est d'essayer de rouvrir Madelipêche à condition d'avoir l'assurance du gouvernement du Québec qu'il fera tout en son pouvoir pour que cette réouverture se fasse, et non au détriment des usines qui ont été rouvertes, entre autres celles dans la circonscription du député de Gaspé.